

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 21 septembre 2023</b> Par suite d'une convocation en date du 12 septembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 21 septembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 <b>Délibération n° 35_2023</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Yanis ETHEVE, Alexandre BAUDET (a donné pouvoir à Sébastien REY-GORREZ), Gaëlle MESSINA, Marie TROUILLET, Rémi BESSERER, Aline SIMOES, Jacques VUICHARD  Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/11/2023**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le conseil municipal le 7 juillet 2022,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet à 25/35<sup>ème</sup> pour faire face à la charge de travail grandissant du service administratif,

Considérant la volonté de l'agent en place d'augmenter son temps de travail au sein d'une même collectivité,

**Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante :**

**FONCTIONNAIRES :**


- la **création** d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet à 25/35<sup>ème</sup> ;
- la **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet à 17.5/35<sup>ème</sup>, sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 novembre 2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide**, à l'unanimité, d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

<b>Tableau des emplois permanents à temps complet</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>- Service administratif</b>		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois : rédacteur territorial Grade : rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>- Service technique</b>		
Agent polyvalent – responsable du service technique	1	Cadre d'emplois : agent de maîtrise Grade : agent de maîtrise
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique territorial
<b>Tableau des emplois permanents à temps non complet</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>- Service administratif</b>		
Assistante de gestion administrative	1	Cadre d'emplois : adjoint administratif territorial Grade : adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe – 25/35 <sup>ème</sup>
<b>- Service technique</b>		
Agent d'entretien des locaux	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 5/35 <sup>ème</sup>
<b>Tableau des emplois non permanents à temps non complet</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>- Service technique</b>		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique territorial – 17.5/35 <sup>ème</sup>

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémy COURLET	Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT
Compte tenu de sa télétransmission le :		
Et de la publication le :	